

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2020



Adopté au conseil des maires lors de la séance du 14 avril 2021

## INTRODUCTION

En avril 2020, le nouveau Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été mis en place pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce fonds provient d'une entente signée entre le MAMH et la MRC des Appalaches. Ce fonds remplacera le Fonds de développement des Territoires (FDT).

2

À cette même période, on nous mentionne que le gouvernement reconnaît la MRC comme étant son principal interlocuteur en lui donnant la possibilité de jouer son rôle au sein de la nouvelle gouvernance régionale de proximité.

Afin de bien gérer ce nouveau fonds, les élus de la MRC des Appalaches ont établi les priorités d'interventions suivantes et qui ont été renouvelées annuellement par le conseil des maires. Le renouvellement des priorités a été effectué par le conseil des maires le 10 juin 2020. Lors de l'adoption de la politique de soutiens aux projets structurants lors de ce même conseil, il a été établi que l'année 2020-2021 du FRR sera une année transitoire. De plus, lors de la répartition du FRR volet-2, la majorité des sommes reçues en 2020 seront engagées lors de l'année financière 2021 de la MRC des Appalaches (voir tableau à la page 5 de ce rapport)

- S'assurer de la rétention de la population et de la main-d'œuvre;
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion;
- S'assurer d'un développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique;
- Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement;
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducatif/formation).

Afin de bien mettre en œuvre le Fonds de développement des territoires (FDT), la MRC des Appalaches a aussi adopté les politiques suivantes :

- Politique de soutien aux projets structurants;
- Politique de soutien aux entreprises.

De plus, afin de parfaire aux exigences du nouveau FRR, la MRC des Appalaches a choisi de maintenir une structure de développement économique, la Société de développement économique (SDE) de la région de Thetford, et de lui confier la planification et le soutien au développement économique sur son territoire, notamment quant aux secteurs d'activités touristiques, culturelles, agroalimentaires, commerciales et industrielles.

Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020.

**Territoire d'application :**

La MRC des Appalaches est répartie sur un territoire regroupant 19 municipalités totalisant 42 894 citoyens et chacune de ces municipalités a accès au FRR.

<b>Adstock</b>	<b>Saint-Adrien-d'Irlande</b>
<b>Beaulac-Garthby</b>	<b>Saint-Fortunat</b>
<b>Disraeli Paroisse</b>	<b>Saint-Jacques-de-Leeds</b>
<b>Disraeli Ville</b>	<b>Saint-Jacques-le-Majeur</b>
<b>East Broughton</b>	<b>Saint-Jean-de-Brébeuf</b>
<b>Irlande</b>	<b>Saint-Joseph-de-Coleraine</b>
<b>Kinnear's Mills</b>	<b>Saint-Julien</b>
<b>Sacré-Cœur-de-Jésus</b>	<b>Saint-Pierre-de-Broughton</b>
<b>Sainte-Clotilde-de-Beauce</b>	<b>Thetford Mines</b>
<b>Sainte-Praxède</b>	

3

Toute information relative au FRR est également disponible sur le site Internet de la MRC des Appalaches au [www.mrcdesappalaches.ca](http://www.mrcdesappalaches.ca).

## BILAN

Pour les sommes reçues en 2020-2021 pour le Fonds Région et Ruralité de la MRC des Appalaches, voici l'engagement des sommes totales:

4

PROJETS	RÉPARTITION FRR VOLET- 2 2020	MONTANT ENGAGÉ EN 2020
1. S'assurer du développement économique, agroalimentaire, touristique social culturel rural et technologique (SDE région de Thetford)	322 739 \$	
2. Soutien aux municipalités par les agentes de développement	150 000 \$	
3. Projets structurants	560 000 \$	200 000 \$
4. Soutenir la concertation entre les MRC de Chaudière-Appalaches	16 615 \$	
5. Aménagement du territoire	185 120 \$	
6. Entente culturelle	20 000 \$	
7. Promotion régionale	10 000 \$	
8. Études et planifications territoriales	75 000 \$	
9. Administration du Fonds	10 000 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>1 349 474 \$</b>	<b>200 000 \$</b>

## **S'assurer du développement économique, agroalimentaire, touristique social culturel rural et technologique**

En plus de sa quote-part habituelle, la MRC a ajouté un montant de 322 739 \$ pris à même le FRR afin de s'assurer de son développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique en confiant ce rôle et certaines responsabilités à la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE), tel que signifié dans l'entente à cet effet entre les deux parties (Réf : article 35).

5

Ainsi le FRR sert à financer les ressources en place afin de maintenir et de maximiser le support technique au développement de l'entrepreneuriat (démarrage, accompagnement, formation, soutien tout au long des projets, recherche de financement etc.).

La SDE accompagne également les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d'événements importants.

La SDE compte treize (13) employés temps plein permanent et quatre (4) employés saisonniers.

Le territoire de la MRC des Appalaches

- Compte 733 entreprises agricoles;
- Offre six parcs industriels de plus grande importance;
- Bénéficie d'un fort potentiel acéricole, agricole et agroforestier;
- Se démarque par la diversification de son économie.

## Soutien aux municipalités par les agentes de développement

La MRC met deux conseillères de développement à la disposition des dix-neuf (19) communautés de son territoire. Ces dix-neuf communautés regroupent 42 894 citoyens. Chacune des municipalités a mis en place un comité de développement qui est souvent soutenu et animé par une des conseillères en développement. Leur travail consiste à soutenir le développement de toutes ces communautés en les mobilisant, en les accompagnant dans la planification de leur territoire respectif, en mettant en place des plans d'actions et en les guidant dans la mise en œuvre des initiatives et projets en découlant.

Ces conseillères participent également à plusieurs tables de concertation sur le développement du territoire, notamment :

### À l'échelle inter-municipale :

- Comité de diversification du Secteur sud de la MRC des Appalaches;
- Comité de suivi de la politique culturelle de la MRC des Appalaches;
- Table des bibliothèques de la MRC des Appalaches;
- Comité des intervenants en patrimoine;
- Réseau culturel du Secteur sud de la MRC;
- Comité de développement culturel d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus.

### À l'échelle de la MRC :

- Comité du Fonds Régions et Ruralité MRC des Appalaches;
- Table de développement des communautés;
- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches.

### À l'échelle de la Chaudière-Appalaches :

- Regroupement des agents ruraux Chaudière-Appalaches
- Groupe d'interventions en développement agroalimentaire et circuits courts
- Comité des Prix du patrimoine de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

### À l'échelle du Québec :

- Table de concertation en développement local et régional de la FQM

7

### **Projets structurants**

Le programme du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches vise à soutenir des projets structurants qui répondent à la définition suivante :

*Un projet qui s'inscrit dans les priorités de développement de la MRC des Appalaches et qui provoque un effet multiplicateur dans le développement socioéconomique régional.*

Pour ce faire, les projets soutenus par le Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches doivent cadrer dans la vision et les priorités de la MRC des Appalaches.

- Le demandeur doit être :
  - Une des 19 municipalités du territoire
  - Un organisme à but non lucratif ou une coopérative
- Le financement accordé ne peut excéder 70 % du coût total du projet;
- La contribution du milieu sous forme de ressources humaines (main-d'œuvre ou bénévolat) ne pourra excéder 20% de la participation du milieu;

Les critères qui guident l'évaluation des projets soumis sont :

- La concordance avec les priorités de développement de la MRC des Appalaches inscrites dans la Politique de soutien aux projets structurants;
- L'aspect mobilisateur du projet : l'appui d'un comité local de développement, la diversité des partenaires impliqués, le mode de consultation et l'implication des citoyens;
- L'origine du projet : un projet issu d'un plan d'action reconnu dans les communautés porteuses;
- L'impact global du projet : économique, social, culturel et environnemental;
- La qualité générale du projet : la cohérence et la pertinence.

**Les projets qui ont été soutenus en 2020 par le FRR sont :**

PROJETS LOCAUX	PROMOTEUR	COÛT TOTAL DU PROJET	CONTRIBUTION DU FDT	EMPLOIS CRÉÉS
Embauche d'un chargé de projet	Quad Amiante	110 000 \$	7 500 \$	1
Construction d'un chalet-relais au club de ski de fond	Club de ski de fond de Thetford	30 000 \$	10 000 \$	0
Construction d'un chalet des loisirs au parc municipal	Municipalité de Saint-Fortunat	103 567 \$	15 000 \$	0
Amélioration de l'épicerie et de son accessibilité	Coopérative de consommateurs de St-Méthode	294 000 \$	15 000 \$	0
Construction d'un refuge au sommet du mont Adstock	Coopérative solidarité récréotouristique mont Adstock	127 000 \$	15 000 \$	0
Développement versant Est de la montagne	Coopérative solidarité récréotouristique mont Adstock	40 000 \$	15 000 \$	0
Sentier fleuri-fruitier et aires récréatives parc municipal	Municipalité de Kinnear's Mills	23 000 \$	15 000 \$	0
Visio-accélération - Modernisation technologique salles	Espace entrepreneuriat région Thetford	9 700 \$	6 790 \$	0
Ajout module de jeu 18 mois-5 ans parc Pontbriand	Ville de Thetford Mines	32 000 \$	15 000 \$	0
Ajout module électronique parc-école quartier St-Maurice	Ville de Thetford Mines	95 000 \$	11 432 \$	0

Carrefour salle multifonctionnelle	Centre d'entraide de la région de Disraeli	29 235 \$	12 313 \$	0
Aménagement d'un coin lecture tout-petits bibliothèque	Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	2 807 \$	1 965 \$	0
Chargé de projet Zone innovation	Ville de Thetford Mines	47 151 \$	15 000 \$	1
Ajout d'une terrasse au Leeds Model School - site patri.	Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	28 000 \$	15 000 \$	0
Prolongement piste cyclable rue Turcotte	Ville de Thetford Mines	60 000 \$	15 000 \$	0
Ajout d'un sentier pédestre et de vélo de montagne	Ville de Thetford Mines	30 000 \$	15 000 \$	0
<b>TOTAL :</b>	<b>34 projets</b>	<b>1 061 460 \$</b>	<b>200 000\$</b>	<b>2</b>

## Soutenir la concertation entre les MRC de la Chaudière-Appalaches

Suite à l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), les élus de Chaudière-Appalaches ont mis sur pied la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) et ont procédé à l'embauche d'une personne-ressource. Il s'agit d'une table de concertation où chacune des 10 MRC est appelée à participer et à travailler sur des ententes sectorielles à l'occasion. Cette table a également établi quatre (4) priorités lors d'une journée de planification :

- Agroalimentaire;
- Immigration et emploi;
- Tourisme;
- Services de proximité.

**Cette table sert également d'assise au Fonds d'appui au rayonnement régional (FARR) de la Chaudière-Appalaches.**

## Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire s'inscrit dans la priorité «Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire» de la MRC et d'en faire la promotion. **Une aménagiste et une directrice de l'aménagement et de l'environnement** sont embauchées pour effectuer ce mandat. En 2020 leur mandat a consisté à réaliser les actions suivantes :

- Procéder à l'émission de 3 certificats de conformité relatifs aux règlements d'urbanisme locaux entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2020;
- Trois (3) avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2020;
- 0 consultation publique sur des projets d'élevage porcin entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2020;
- Préparation et adoption de 2 règlements modifiant le schéma d'aménagement révisé et un (1) règlement modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2020.